

Débats & Controverses

SUBVENTIONS PUBLIQUES, FIN DES CONTRATS AIDÉS...

Comment faire vivre les associations ?

ÊTRE À LA HAUTEUR DE L'ENGAGEMENT CITOYEN



Marie-George Buffet
Députée PCF de Seine-Saint-Denis et ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports

Le monde associatif n'a pas mis longtemps à comprendre comment se traduirait pour lui l'arrivée du « nouveau monde » au pouvoir. Baisse du budget dédié au développement de la vie associative, fin brutale des contrats aidés, recours toujours aussi massif aux appels à projet et baisse des subventions pluriannuelles : voilà la mise en marche de l'affaiblissement d'un secteur apparaissant de plus en plus comme un pilier fondamental de l'État dans la mise en œuvre de ses politiques publiques.

Le monde associatif représente 1,3 million de structures, 13 millions de bénévoles et pratiquement 1,9 million de salariés dans 163 400 associations employeuses. Derrière ces chiffres se cache une utilité sociale difficilement quantifiable mais tellement importante, tant les associations apparaissent comme le lien vital à la cohésion de notre pays. Lorsque l'État se désengage, il se tourne le plus souvent vers le monde associatif pour prendre le relais de ses actions. C'est ainsi que les associations payent deux fois le prix des politiques comptables de l'État. D'une part, parce qu'elles assument pleinement le rôle qu'il ne veut plus remplir et que les collectivités territoriales ne peuvent plus assumer. D'autre part, parce qu'il leur est donné de moins en moins de stabilité financière.

En juillet 2017, soit seulement quelques mois après l'arrivée d'Emmanuel Macron au pouvoir, la baisse brutale des contrats aidés a déstabilisé durablement les structures associatives. Au nombre de 459 000 en 2017, les contrats aidés ont été réduits à seulement 200 000 en 2018. Leur prise en charge par l'État a également chuté, passant de 60 % à 85 % du Smic horaire brut avec les anciens contrats à 50 % de prise en charge avec les nouveaux Parcours Emploi Compétences. Si les contrats aidés n'étaient pas toujours le dispositif le plus adapté pour leurs bénéficiaires, ils permettaient néanmoins aux associations de pallier le désengagement des pouvoirs publics. C'est pour cela que je réclame la mise en place de véritables emplois associatifs qualifiés, en parallèle des dispositifs d'insertion.

D'autres mesures ont eu un impact conséquent sur les ressources des associations. La réserve parlementaire représentait environ 50 millions d'euros reversés par les parlementaires aux associations actives dans leur circonscription. Lorsque la fin de cette réserve a été adoptée, seulement 25 millions supplémentaires sont venus abonder, en 2018, le Fonds pour le développement de la vie associative afin de compenser cette suppression.

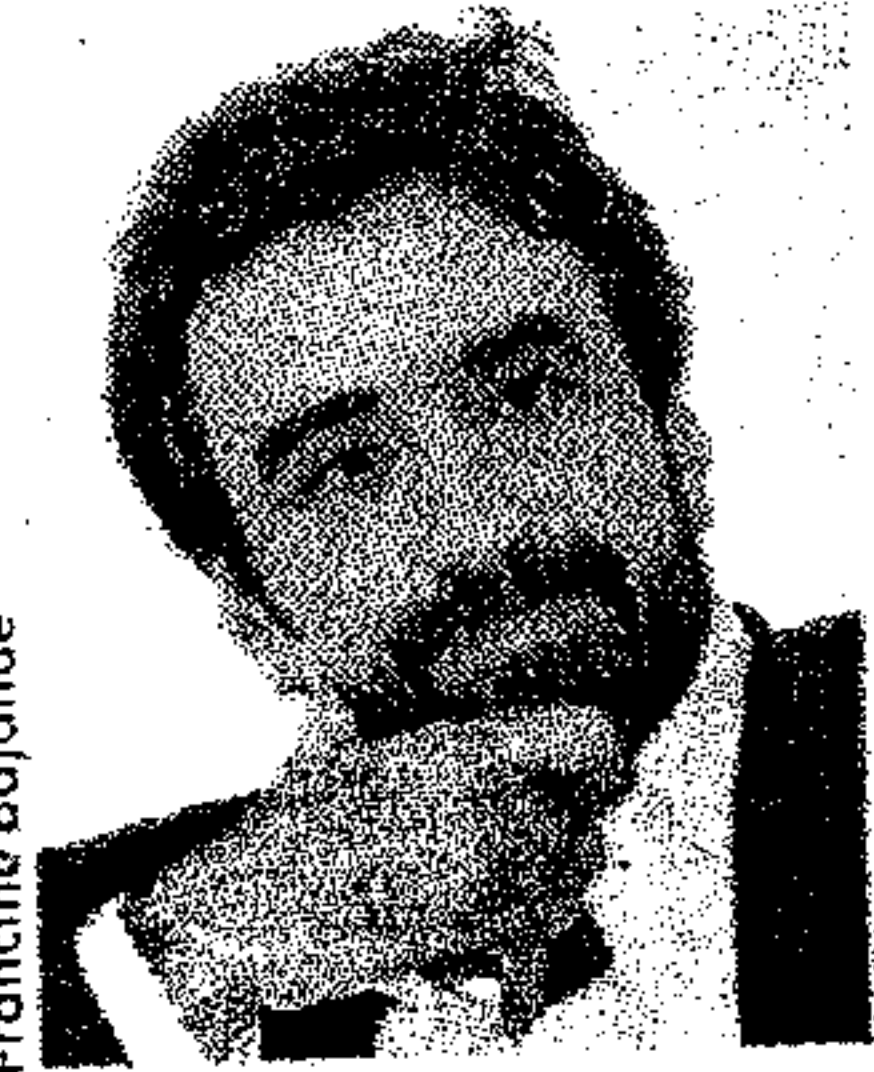
Enfin, la transformation progressive des subventions pluriannuelles en appels à projet qui a eu lieu ces dernières années, doit cesser car elle dévoie le fait associatif, obligeant les structures à se contorsionner pour être éligibles au financement. Il convient ainsi de redonner aux associations plus de visibilité financière pour qu'elles développent leurs propres actions sans les considérer comme de simples prestataires de l'État.

RAPPEL DES FAITS

Notre pays compte 1,3 million d'associations actives comprenant 15 millions de bénévoles et salariés. Les conditions de leur existence sont posées.

Le gouvernement et sa majorité doivent renouer le lien de confiance entre l'État, le monde associatif et les bénévoles qui le font vivre. Leur engagement doit être mieux valorisé, le fait associatif doit être respecté et, surtout, il faut cesser de demander aux associations de remplir des missions qui, normalement, incombent à la puissance publique. Ce n'est qu'à ces conditions que l'État sera enfin à la hauteur des femmes et des hommes qui s'engagent au quotidien au service des autres. ●

POURQUOI SOUTENIR LA VIE ASSOCIATIVE ?



Philippe Jahshan
Président du Mouvement associatif

Les associations sont partout présentes en France. De la multitude d'associations locales, rassemblant les habitants d'un village autour d'activités de toute nature, jusqu'aux associations nationales agissant partout au travers de leur réseau au service de la solidarité, de la défense des droits, de la protection de l'environnement, en passant par les clubs sportifs, les associations culturelles, les associations d'aide à domicile, les centres d'animation qui permettent l'accès à tous les publics à des activités et services autrement inaccessibles, le tissu associatif, multiforme, est un acteur essentiel du lien social et de la cohésion territoriale. La vie associative, ce sont des innovations sociales au quotidien pour trouver des solutions aux besoins, le premier lieu d'engagement, une école de l'émancipation citoyenne. C'est aussi de l'emploi, et de l'économie sociale et solidaire qui produit des richesses matérielles et immatérielles, dans un but non lucratif, fondé sur le principe de la gestion désintéressée et de la propriété collective. Autant d'éléments qui appellent à ce que la vie associative, et son développement, soit un véritable sujet de politique publique parce qu'elle est constitutive de notre contrat social, de ce qui tient la nation, de ce qui fait société. Pourtant, c'est plutôt à une fragilisation du tissu associatif qu'on a assisté ces dernières années : choix de la commande publique au détriment des subventions qui vient affaiblir l'initiative associative, suppression brutale des emplois aidés mettant en danger des activités menées au service des citoyens, réforme de l'ISF venant fortement impacter les dons, renforcement des complexités administratives de toutes sortes ne tenant pas compte de la nature bénévole

de nombreuses activités associatives... La vie associative ne dépend pas que des politiques publiques, loin de là, la constance de l'engagement des Français dans les associations le montre bien. Mais dans la situation actuelle que traverse notre pays, plus que jamais négliger la force que représente l'action associative au service d'une société plus juste, plus durable, plus solidaire serait une erreur certaine. Les questions de vie associative devraient non pas occuper la périphérie de nos politiques, comme cela est toujours le cas, mais en constituer la centralité. Cela passe certainement par des moyens : moyens mis au service de l'emploi associatif pour soutenir le développement d'activités socialement utiles ; moyens mis sur la formation des bénévoles, qui, par leur action, produisent une richesse jamais mesurée mais pourtant essentielle à notre société ; moyens mis pour l'accompagnement des organisations associatives dans leur développement et leurs enjeux d'évolution. Mais si les moyens sont importants, il ne peut s'agir que de cela. Il s'agit surtout de construire, avec les acteurs, une véritable stratégie pour le développement de la vie associative : politique interministérielle pour favoriser l'engagement tout au long des parcours de vie ; reconnaissance du modèle non lucratif dans les politiques économiques, en matière de commande publique, de fiscalité, de modes de financement ; préservation des libertés associatives dans toutes leurs expressions, et soutien aux initiatives citoyennes, cœur de la vitalité associative et démocratique de notre pays. Ce sont les enjeux d'une politique de vie associative ambitieuse, essentielle aujourd'hui au regard des réponses que les associations, par leur modèle et par leurs actions, sont en capacité d'apporter aux enjeux de société et aux crises que nous traversons. ●

SOUS LA COUPE DU NÉOLIBÉRALISME



Jean-Baptiste Jobard et Gilles Rouby
Coordinateur et administrateur du Collectif des associations citoyennes

Tandis que j'agonise. Ce sont peut-être des titres issus de l'œuvre de W. Faulkner qui trament le mieux un propos cherchant à décrire pourquoi et comment les associations sont au bord de la rupture.

Lumière d'août. À l'été 2017, la décision brutale de la suppression de nombreux emplois aidants est venue accélérer la fin programmée de petites et moyennes structures pourtant nécessaires à la biodiversité d'un paysage associatif composé par un ensemble d'organisations, hétérogènes certes, mais qui doivent toujours faire plus avec moins ! *Le Bruit et la Fureur.* Le front commun des fédérations et représentants d'associations qui ont réagi à cette mesure inique est sans précédent historique et ces voix se sont naturellement mêlées à d'autres protestations. « En même temps », les tentations répressives

du pouvoir en place se concrétisaient à travers des « procès bâillons » ou d'ubuesques poursuites de militants écologistes ou de défenseurs des droits humains... La situation est telle qu'elle nous amène, quelques années après avoir élaboré une « cartocrise participative », à concevoir actuellement un observatoire de la répression de la vie associative ! Depuis 2016, le gouvernement prône le développement de « contrats à impact social », qui introduisent les tristement célèbres partenariats public/privé dans le domaine social. Avec la « French Impact » qui incite les associations à se transformer en start-up dans une économie de marché, leur mise en concurrence avec les entreprises privées devient la règle.

Sanctuaire. De la loi dite Macron de 2015 aux lois sur la sécurité intérieure banalisant l'état d'urgence, sur une société de confiance, sur le secret des affaires... les associations ont plus de difficultés pour intervenir dans le débat public. Cette atteinte aux capacités d'expression, de contestation et d'action de la société civile n'est évidemment pas sans rapport avec un certain nombre d'aspirations politiques exprimées dans les plus récents mouvements sociaux comme celui des gilets jaunes.

Il s'agit de les sanctuariser, c'est-à-dire de contrer la tendance de fond qui assèche les sources de financement des espaces publics de proximité, où se construisent les enjeux territoriaux du vivre-ensemble, où s'expriment les besoins sociaux et où les initiatives non lucratives inventent tous les jours des solutions, comme l'atteste la cartographie commune à voir sur transiscope.org.

LA LOI DE 1901
RECONNAÎT LA LIBERTÉ
POUR TOUT CITOYEN
D'ÊTRE OU NON
MEMBRE D'UNE
ASSOCIATION.

Le défi est de taille car il ne s'agit pas seulement d'une question de baisse de moyens, mais plus généralement de la conception même qu'on se fait de la liberté associative en France. À l'heure où les subventions publiques ne représentent plus qu'un euro sur cinq dans les budgets

associatifs, on observe deux phénomènes antinomiques avec l'esprit même de la loi de 1901. D'une part, l'appel croissant à des ressources privées pousse les actions des associations vers les logiques de marché, parfois au détriment des populations les plus en difficulté. D'autre part, la survie des associations (et d'un nombre important des presque 2 millions d'emplois qui s'y rattachent) passe de plus en plus par un rôle subi

d'exécutant de politiques publiques... décidées sans elles. À cet égard, la réduction du périmètre des services publics promise par le programme Action publique 2022 n'est pas faite pour rassurer...

Cette sanctuarisation consistant à préserver l'ADN associatif relève de notre responsabilité collective. Nous atteler à la tâche aussi vitale qu'urgente consistant à construire une société soutenable, participative et solidaire nécessite de « *changer de cap* ».

POUR SUIVRE LE DÉBAT SUR
L'HUMANITÉ.FR

Tribune libre Lettre ouverte au président

L'antisémitisme n'a pas comme « prolongement moderne » l'antisionisme

Olivier Gebuhrer
et Pascal Lederer
Coanimateurs
d'Une autre voix juive

Monsieur le président, on pouvait le craindre. Vous l'avez fait. Ainsi, au moment où nos compatriotes disent avec force qu'ils et elles ne veulent pas revoir l'antisémitisme frapper en France, au moment où, partout en Europe, poussent les croix gammées et se répand l'odeur de sang du « combat » contre le « judéo-bolchevisme », vous ne trouvez rien de mieux que d'assimiler l'antisionisme à l'antisémitisme. C'est inacceptable. Vous prenez soin de préciser qu'il n'est pas question de faire de l'antisionisme un délit, comme c'est le cas de l'antisémitisme. Comment dès lors assimiler une caractéristique criminelle du néonazisme à une opinion politique ? Cette dernière est certes confuse, mais n'a pas à voir avec ce qui a provoqué la vague d'indignation que notre pays vient de vivre.

Le vocable « antisionisme » sert-il est vrai, parfois, de paravent à un antisé-

mitisme avéré. Il n'est pas malaisé de savoir distinguer. Les faussaires se dévoilent facilement. Il convient de les combattre par les moyens appropriés. Il demeure que, pour la grande majorité de celles et ceux qui se déclarent « antisionistes », il s'agit du refus catégorique de cautionner la politique israélienne, et ses dirigeants entretiennent sciemment la confusion. C'est le droit fondamental de tout citoyen français, juif ou non, d'exprimer sa critique de la politique du gouvernement israélien, que ce dernier cherche à légitimer par le mot générique « sionisme ». La mise en cause, dans ces conditions, de la liberté d'expression est un attentat contre la démocratie.

Vous profitez de cette occasion pour appuyer, sans le dire, la politique menée par un État qui viole quotidiennement les principes par lesquels l'ONU l'intègre dans l'ensemble des nations ; qui viole en permanence les valeurs dont se réclame l'Union européenne. Nos compatriotes, juifs ou non, ne veulent pas voir renaître ce qui a conduit à la collaboration, aux lois d'exception contre les juifs, à Vichy et sa milice, à Pétain et au dés-honneur. Mais ils et elles ne veulent

pas davantage qu'en leur nom on appuie en sous-main une politique qui attise une colère légitime. Ils ne veulent pas qu'en leur nom, on saccage les droits fondamentaux du peuple palestinien qui réclame sa liberté et le pouvoir de diriger son destin.

Monsieur le président, pour agir comme vous l'envisagez, il faut recourir à une « définition » improbable, qui insulte, dans sa formulation même, les victimes du nazisme. Une « définition » n'a pas besoin de codicille explicatif. L'antisémitisme n'a pas comme « prolongement moderne » l'antisionisme. L'État d'Israël n'a aucun titre à se présenter comme porteur – sans leur accord – de la représentation des citoyennes et citoyens juifs du monde, aujourd'hui moins que jamais.

Il y a plus grave. Cette prétention stimule l'antisémitisme : elle associe toute personne juive aux crimes colonialistes commis par un gouvernement qui n'est pas le leur.

Monsieur le président, vous apportez votre concours à ce gouvernement dont la politique indigne tout démocrate et en particulier tout un courant d'opinion des Français juifs. Survivants ou descendants de survivants du génocide, ils ont droit au respect et à la protection de la République. Vous attendez à la liberté d'opinion, et, sous couvert de lutte contre l'antisémitisme, vous vous en faites le complice.

Monsieur le président, Une autre voix juive se joint aux forces nombreuses qui protestent contre cette dérive. Elles sont l'honneur de notre pays.

Tribune libre Soutien à la révolution du sourire

Avec le peuple algérien, pour l'émancipation

Texte collectif

Depuis deux semaines, l'Algérie connaît de massives et pacifiques manifestations populaires. Au-delà du rejet des prétentions de Bouteflika à une présidence à vie, cette mobilisation porte les espérances d'une jeunesse avide de changements démocratiques et sociaux. C'est tout un peuple qui se lève pour reprendre en main sa destinée et la soustraire aux volontés d'une gérontocratie autoritaire, autiste et dépassée. Par le passé, la caste dirigeante, pour se maintenir au pouvoir, condition de la préservation de ses privilèges tirés de la mainmise qu'elle exerce sur l'économie et les richesses du pays, a recouru à de sanglantes répressions à l'encontre de mobilisations populaires. Cette fois encore, malgré la dimension de la mobilisation populaire, l'éventualité d'une telle option n'est malheureusement pas à exclure.

C'est donc en toute conscience qu'en France, femmes et hommes épris de justice et de liberté, conscients des liens humains que nous avons avec le peuple algérien et ses forces d'émancipation, nous nous sentons interpellés et mis en devoir de solidarité active avec le peuple algérien qui se révolte contre une autocratie d'un autre temps. Nous nous déclarons mobilisés pour suivre l'évolution de la situation en Algérie et mettons en garde les gouvernants en place contre la tentation du recours à la force. S'il advenait que, face à la mobilisation populaire, les dirigeants algériens optent pour la répression, nous veillerons de façon déterminée à ce que les auteurs d'actes répressifs violents et sanglants répondent de leurs actes devant les juridictions compétentes. Cette fois-ci, l'impunité, qui est devenue une norme de la gouvernance de M. Bouteflika, ne sévira pas, c'est notre engagement, notre devoir et notre serment. C'est en cet objectif que nous nous constituons en un comité international dénommé Solidarité Algérie. Tout en saluant, une nouvelle fois, le caractère pacifique et démocratique des manifestations en cours en Algérie, nous appelons les autorités du pays au strict respect des droits de l'homme et du citoyen. Nous affirmons qu'au XXI^e siècle, il est possible de traiter des situations de mutations sociales majeures par le dialogue et la négociation politique.

Nous appelons l'ensemble des personnalités et des organisations progressistes de France et d'ailleurs à se solidariser de la lutte légitime du peuple algérien, car le combat pour les libertés et les droits des peuples ne se divise pas.

Parmi les premiers signataires : Mourad Tagzout, Stéphanie Roza, Soad Baba Aïssa, Éliane Assassi, Clémentine Autain, Monique Dental, Emmanuel Maurel, Pierre Laurent, Éric Coquerel, Mohand Bakir, Lydia Samarbakhsh, Daniel Obono, Hélène Bidard, Caroline Fiat, Sophia Hocini, Annie Sugier. Retrouvez la liste complète sur l'Humanite.fr, signez l'appel à : ci.solidarite.algerie@gmail.com